

# RÉFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES APPARTENANT À DES FEMMES DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

RÉFORMES JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES  
ET POLITIQUES POUR ACCÉDER AU FINANCEMENT  
ET GÉRER LES ENTREPRISES

**ICREPORT**  
Juillet 2021

SÉRIE RÉFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES  
POUR L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Implemented by

## CONTENT

### RÉFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES APPARTENANT À DES FEMMES DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

Résumé exécutif	3
Principales constatations	4
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
Comment expliquer ces lacunes ?	6
Quels sont les avantages économiques de l'investissement et de la promotion des entreprises détenues/dirigées par des femmes ?	7
<b>OBSTACLES JURIDIQUES À L'ACCÈS ET AU CONTRÔLE DES ACTIFS</b>	<b>10</b>
Mesurer l'écart d'actifs entre les genres	12
Réforme des lois limitant l'accès des femmes aux actifs to assets	12
<b>OBSTACLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS POUR ENREGISTRER ET EXPLOITER UNE ENTREPRISE ET OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE</b>	<b>13</b>
Supprimer les obstacles juridiques à l'enregistrement et à la gestion d'une entreprise	13
Simplifier les procédures administratives liées à l'enregistrement des entreprises	14
Efforts politiques supplémentaires	15
<b>RÉFORMES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES DÉTENUES/DIRIGÉES PAR DES FEMMES</b>	<b>16</b>
Mise en œuvre d'outils d'évaluation pour mesurer les écarts entre les genres en matière d'accès au financement	17
Suppression des obstacles juridiques et administratifs à l'accès aux comptes bancaires et aux prêts formels	18
Changer la façon dont les pointages de crédit sont calculés et élargir les lignes de crédit des femmes	19
<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES</b>	<b>20</b>
<b>MENTIONS LÉGALES</b>	<b>22</b>

# RÉFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES APPARTENANT À DES FEMMES DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

## RÉFORMES JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES POUR ACCÉDER AU FINANCEMENT ET GÉRER LES ENTREPRISES

### RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La création d'entreprises et la croissance du chiffre d'affaires des entreprises sont un moteur essentiel de la croissance économique et de la création d'emplois. **Investir dans les femmes n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi une bonne affaire.** En agissant maintenant pour faire progresser l'égalité des genres, on peut ajouter 13 000 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) mondial d'ici à 2030. Pourtant, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder des micro, petites ou moyennes entreprises formelles. Les entreprises appartenant à des femmes sont moins susceptibles de se développer ou d'avoir des employés et ont été plus lourdement touchées par la crise du Covid-19. Les obstacles aux petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes sont multidimensionnels et souvent liés. Ils s'expliquent par la discrimination juridique, les barrières administratives, les normes sociales et culturelles et les contraintes structurelles qui sont plus susceptibles d'affecter les femmes que les hommes.

**Ce document se concentre sur les réformes juridiques, administratives et politiques nécessaires pour promouvoir l'accès des femmes aux actifs et aux crédits, ainsi que leur capacité à enregistrer et gérer leurs entreprises, assurant ainsi leur croissance et leur durabilité. Bien que ces obstacles ne soient pas les seuls auxquels les femmes sont confrontées, ils ont été sélectionnés en raison de leur importance dans la promotion de Réformes de l'environnement des affaires sensibles au genre dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).**

## PRINCIPALES CONSTATATIONS



Les **réformes juridiques** sont essentielles pour promouvoir la croissance des entreprises détenues/dirigées par des femmes. L'égalité des chances commence par l'égalité de traitement devant la loi. Les cadres juridiques doivent être mis à jour pour garantir que les droits de propriété, les régimes d'héritage et les codes familiaux sont appliqués de manière égale. Cela permettra aux femmes d'accéder pleinement à la propriété, de posséder des terres et des biens, et donc d'accéder à des crédits et de développer leur entreprise.

[\*Obstacles juridiques à l'accès et au contrôle des actifs »»\*](#)



Si les **procédures** administratives longues et compliquées **représentent des obstacles à la formalisation et à la croissance des entreprises**, tant pour les hommes que pour les femmes, elles peuvent avoir un effet négatif plus important sur les entreprises détenues/dirigées par des femmes en raison de leurs expérience réduite, exposition aux marchés et accès à l'information. La réduction de ces obstacles administratifs est essentielle pour aider les femmes à formaliser et à gérer leurs entreprises.

[\*Obstacles juridiques et administratifs pour enregistrer et exploiter une entreprise et ouvrir un compte bancaire »»\*](#)



Enfin, la promotion de **l'accès au financement**, notamment par le biais de lignes de crédit pour les femmes ou de nouvelles méthodes de mesure des scores de crédit, a donné des résultats positifs pour les entreprises détenues/dirigées par des femmes. Bien que ces réformes ne soient pas les seules nécessaires, elles peuvent créer un environnement propice à la formalisation, à la croissance et à la durabilité des entreprises détenues/dirigées par des femmes, tout en bénéficiant à l'économie.

[\*Réformes pour améliorer l'accès au financement des entreprises détenues/dirigées par des femmes »»\*](#)



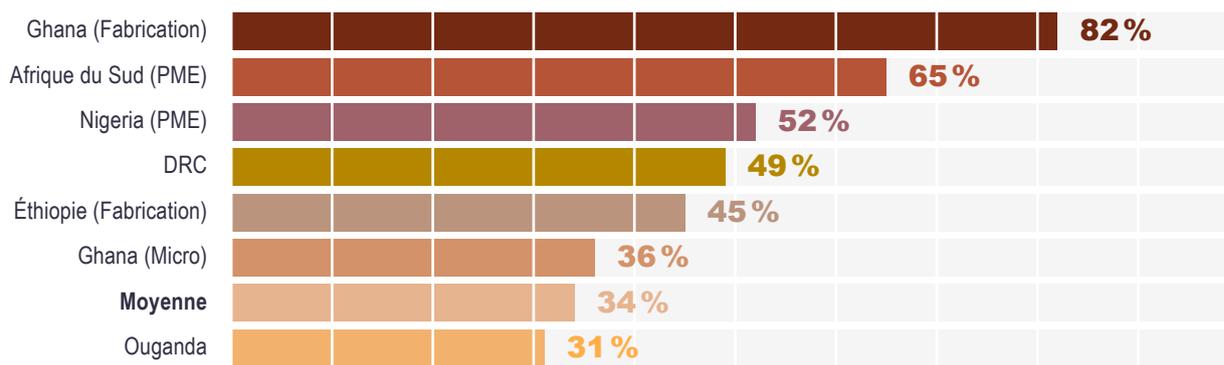
**Ce document fournit des exemples de bonnes pratiques en matière de Réformes de l'environnement des affaires qui suppriment les obstacles juridiques et administratifs qui affectent la capacité des femmes à accéder à la terre ou à en hériter, à ouvrir et à gérer une entreprise, et à accéder au crédit, qui risquent par conséquent de limiter l'économie dans son ensemble.**

# INTRODUCTION

La création d'entreprises et l'augmentation des revenus des entreprises sont des moteurs essentiels de la croissance économique et de la création d'emplois. Pourtant, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder des petites ou moyennes entreprises formelles, et ces entreprises ont moins de chances que celles détenues par des hommes de se développer ou d'avoir des employés. En effet, dans les pays les plus pauvres, seuls 20 % des entreprises sont détenues ou dirigées par des femmes. En Afrique subsaharienne, les entreprises détenues / dirigées par des femmes réalisent des bénéfices inférieurs de 34 % à ceux des entreprises appartenant à

des hommes, et emploient moins de personnes.<sup>1</sup> Comme le montre la **figure 1**, ces écarts peuvent être très élevés dans des pays comme le Ghana, l'Afrique du Sud et le Nigeria. Mais cette disparité ne se limite pas à l'Afrique, elle s'applique également à des pays comme les États-Unis.<sup>2</sup> Même si les entreprises dirigées par des femmes obtiennent des taux de rendement des capitaux propres et des actifs similaires à ceux des entreprises dirigées par des hommes, elles disposent moins de capital de départ et génèrent donc moins de bénéfices que les entreprises dirigées par des hommes.<sup>3</sup>

**FIGURE 1: Écarts entre les hommes et les femmes dans les bénéfices des entreprises**  
(sélection des huit premiers pays pour lesquels des données existent)



Source: Groupe de la Banque mondiale, 2019, sur la base de la base de données IE.

Note : entre parenthèses, lorsqu'il s'agit d'un type d'entreprise spécifique.

\*PME Petites et moyennes entreprises

Les entreprises détenues/dirigées par des femmes ont également été plus touchées par la pandémie de Covid-19.<sup>4</sup> En Afrique subsaharienne, 41 % des micro et petites entreprises féminines ont fermé, contre 35 % chez les hommes.<sup>5</sup>

L'enquête réalisée par ImpactHer a révélé que 80 % des entreprises dirigées par des femmes ont partiellement fermé et que 53 % des femmes propriétaires subissent des impacts psychologiques résultant de la pandémie.<sup>6/7</sup>

1 World Bank Group, *Profiting from Parity: Unlocking the Potential of Women's Businesses in Africa*. World Bank Group, 2019. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/31421/135420-ProfitingfromParityFullReport.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

2 American Express, *The State of Women-Owned Business Report*. American Express, 2019.

3 World Bank Group, *Supporting Growth-Oriented Women Entrepreneurs: a Review of Evidence and Key Challenges*. Innovation, Technology & Entrepreneurship Policy Note. World Bank Group, 2014. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/301891468327585460/pdf/92210-REPLACEMENT-Supporting-Growth-Oriented-Women-Entrepreneurs-A-Review-of-the-Evidence-and-Key-Challenge.pdf>

4 Webinaire disponible: [https://www.youtube.com/playlist?list=PLLAZ9Lc6fzqkfreWJHJg1ICRLMP\\_Y64qE](https://www.youtube.com/playlist?list=PLLAZ9Lc6fzqkfreWJHJg1ICRLMP_Y64qE)

5 World Bank, Office of the Chief Economist, Africa Region. *COVID-19 Pandemic through a Gender Lens*. World Bank, 2020. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/132121593107858356/pdf/COVID-19-Pandemic-Through-a-Gender-Lens.pdf>

6 Impact HER, UN Women and African Development Bank Group. Policy brief. *Transformative Policy Solutions to Support Women-led Businesses in Africa in a post COVID-19 world*. ImpactHER, 2020. <https://www.impacther.org/covid-19-response>

7 Aucune information n'est disponible pour l'équivalent masculin, car cette enquête n'a été réalisée que sur les femmes.

Les entreprises détenues/dirigées par des femmes sont concentrées dans des secteurs fortement touchés par la crise, notamment dans des domaines axés sur la consommation tels que l'hôtellerie, le commerce de détail, l'éducation et les services de soins.<sup>8</sup> L'impact disproportionné du Covid-19 sur les entreprises dirigées par des femmes s'explique également par le poids historique du travail domestique et des responsabilités de soins assumés par les femmes, qui a été exacerbé par la pandémie.<sup>9</sup> La promotion des femmes entrepreneures est essentielle à la reprise économique après le Covid-19, car elles ont été 1,8 fois plus vulnérables à cette crise en termes de perte d'emploi et de revenu.<sup>10</sup>

La Facilité ICR a organisé un événement en direct sur l'amélioration du climat d'investissement par des réformes sensibles au genre pendant le Covid-19. Ce webinaire s'est penché sur le rôle du secteur privé dans l'arrêt et le renversement des écarts croissants entre les sexes causés par la pandémie et sur la façon dont les gouvernements des pays ACP peuvent promouvoir des réformes de l'environnement des affaires sensibles au genre pour une reprise durable. Regardez la retransmission [ici](#).

## COMMENT EXPLIQUER CES LACUNES ?

Ces écarts s'expliquent par divers facteurs, notamment la discrimination juridique, les normes sociales et culturelles et, de manière plus significative, les contraintes structurelles telles que le manque d'inclusion financière, d'éducation, de réseaux et le manque d'accès aux garanties. Les faits suggèrent également que les femmes ont tendance à ouvrir leurs entreprises dans des secteurs traditionnellement dominés par les femmes, qui produisent des revenus inférieurs<sup>11</sup> (Banque Mondiale, 2020).

La discrimination juridique reste une contrainte majeure pour les femmes qui souhaitent créer, exploiter ou développer des entreprises. Les lois et règlements empêchent les femmes d'enregistrer une entreprise ou d'hériter et d'accéder à la terre et à d'autres actifs productifs de la même manière que les hommes.<sup>12</sup> La discrimination juridique (ou l'absence de protection juridique) affecte la probabilité pour les femmes de demander et d'accéder à des services financiers, réduisant ainsi leur capacité à épargner, à emprunter et à obtenir une assurance, ce qui est essentiel pour démarrer ou développer une entreprise.<sup>13</sup> Le droit coutumier peut également affecter les opportunités des femmes, même dans les pays où elles peuvent légalement ouvrir et gérer une entreprise, et posséder des biens.<sup>14/15</sup>

Les normes sociales et culturelles sur les femmes influent sur la probabilité d'obtenir un prêt commercial et sur le montant qu'elles sont en mesure d'obtenir, car les femmes se voient généralement accorder des prêts moins importants que ceux des hommes.<sup>16</sup> En outre, les normes sociales influencent également les choix stratégiques des femmes entrepreneures, comme le choix du secteur d'activité. Des études suggèrent que les secteurs traditionnellement dominés par les femmes (par exemple, les restaurants, les salons de beauté, les soins et l'éducation) sont moins lucratifs et moins rentables que les secteurs traditionnellement dominés par les hommes (par exemple, la construction, l'exploitation minière, le pétrole, la technologie).<sup>17</sup>

8 UN Women, *From Insights to Action. Gender equality in the wake of COVID-19*. United States: UN Women, 2020.

<https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19-en.pdf?la=en&vs=5142>

9 Unite Nations. Policy Brief: *The Impact of COVID-19 on Women*. UN, 2020.

<https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2020/06/report/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women-en-1.pdf>

10 McKinsey Global Institute. *Don't let the pandemic set back gender equality*. McKinsey Global Institute, September 18, 2020.

<https://www.mckinsey.com/mgi/overview/in-the-news/dont-let-the-pandemic-set-back-gender-equality>

11 World Bank, Office of the Chief Economist, Africa Region. *COVID-19 Pandemic through a Gender Lens*.

12 Deere, C.D., Doss, C.R.: *The gender asset gap: what do we know and why does it matter*. Fem. Econ. n° 12 (2006): 1-2, 1-50 10.1080/13545700500508056; Deere, C.D., Odoro, A., Swaminathan, H., and Doss, C. *Property Rights and the Gender Distribution of Wealth in Ecuador, Ghana and India*. Journal of Economic Inequality 11 (2013) (2): 249-65.

13 World Bank Group. *Profiting from Parity*.

14 Ibid.

15 Le droit coutumier répond à une coutume ou un comportement juridique dans un cadre social particulier. Il peut s'agir d'une pratique ou être considéré comme une loi par un groupe spécifique.

16 IFC. *Strengthening Access to Finance for Women-Owned SMEs in Developing Countries*. Washington: IFC, 2011.

[https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/2a9123b3-d369-4115-8cbf-19083218ce64/G20\\_Women\\_Report.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jqel-xk](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/2a9123b3-d369-4115-8cbf-19083218ce64/G20_Women_Report.pdf?MOD=AJPERES&CVID=jqel-xk)

17 Goldstein, M; Gonzalez Martinez, P; Papineni, S. *Tackling the Global Profitarchy: Gender and the Choice of Business Sector*. Policy Research Working Paper; No. 8865.

World Bank, Washington, DC. World Bank, 2019. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31747>

Les femmes entrepreneurs des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et du monde entier sont confrontées à plus de difficultés que les hommes pour accéder au crédit, au mentorat, aux réseaux et aux marchés.<sup>18</sup> En outre, il est de plus en plus évident que les programmes d'incubation et de mentorat qui se concentrent uniquement sur la formation aux compétences techniques (par exemple, les plans d'affaires, la comptabilité, l'éducation financière) n'ont pas les mêmes résultats positifs pour les femmes entrepreneures.<sup>19</sup> Cela s'explique souvent aussi par le fait que la formation n'est pas adaptée aux besoins spécifiques des femmes entrepreneures: horaires, lacunes en matière de compétences techniques et socio-affectives, entre autres. En outre, les croyances culturelles et les normes sociales ont une incidence sur la compétitivité, la prise de risque, la confiance en soi et les capacités de négociation des femmes, autant de caractéristiques jugées nécessaires à la croissance d'une entreprise.<sup>20</sup>

En raison de la part disproportionnée du travail de soins non rémunéré qui incombe aux femmes et du manque de structures de soins de qualité et abordables, le manque de temps des femmes limite leurs possibilités d'exploiter et de développer leurs entreprises. Avant le Covid-19 au Cameroun, par exemple, les femmes consacraient en moyenne 26,5 heures par semaine aux soins, tandis que les hommes n'y consacraient que 7,6 heures par semaine.<sup>21</sup> Ce n'est pas seulement le cas dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ; l'écart entre les sexes dans les soins et les activités domestiques représente un obstacle pour les femmes entrepreneures dans le monde entier.

Outre le fait que les femmes consacrent déjà plus de temps et d'efforts aux soins et aux activités domestiques, il a été constaté qu'à la suite de la pandémie de Covid-19, les femmes ont augmenté, plus que les hommes, le temps et les efforts consacrés à ces activités.<sup>22</sup> Ainsi, 60 % des femmes et 54 % des hommes dans le monde ont signalé une augmentation du temps qu'ils consacrent aux activités de soins, et 28 % des femmes et 16 % des hommes ont signalé une augmentation de l'intensité du travail domestique,<sup>23</sup> ce qui ajoute aux déséquilibres existants.

En outre, en raison d'une responsabilité accrue pendant la pandémie, les femmes ayant des enfants ont signalé les niveaux de stress et d'anxiété les plus élevés en raison de la pression familiale accrue, de la sécurité des revenus et des changements dans leurs habitudes.<sup>24</sup>

## QUELS SONT LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA PROMOTION DES ENTREPRISES DÉTENUES/DIRIGÉES PAR DES FEMMES ?

Investir dans les entreprises détenues/dirigées par des femmes et les promouvoir n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi une bonne affaire. Agir maintenant pour faire progresser l'égalité des sexes pourrait ajouter 13 000 milliards de dollars au PIB mondial d'ici à 2030. L'Afrique subsaharienne, par exemple, verrait son PIB augmenter de 330 milliards.<sup>25</sup> On estime que la perte totale de richesse due à l'inégalité des revenus entre les sexes représente 16,6 % du produit intérieur brut (PIB) annuel en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 7,9 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et 11,4 % en Afrique subsaharienne.<sup>26</sup>

Les entreprises détenues/dirigées par des femmes ont également tendance à employer plus de femmes, et le développement de ces entreprises peut donc améliorer la participation économique des femmes. Il est prouvé que l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources (téléphones portables, intrants agricoles, etc.) peut accroître l'efficacité et la productivité.<sup>27</sup>

Investir dans les entreprises détenues/dirigées par des femmes favorise le bien-être des familles et réduit la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, car les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'investir leurs revenus dans l'alimentation et l'éducation des enfants.<sup>28</sup> Les réformes des réglementations peuvent supprimer les obstacles et renforcer la croissance et la durabilité des entreprises détenues/dirigées par des femmes.

18 World Bank Group, *Profiting from Parity*.

19 Ibid.

20 Ibid.

21 United Nations. Gender Stats Database. Consulté en juin 2021. <https://genderstats.un.org/#/downloads>

22 UN Women. *Whose time to care? Unpaid care and domestic work during COVID-19*. UN Women, 2020.

23 Ibid.

24 World Economic Forum. *The COVID-19 effect on the global gender gap: Measuring it is the first step towards closing it*. World Economic Forum, 2019. <https://www.weforum.org/agenda/2021/03/the-covid-19-effect-on-the-global-gender-gap-measuring-it-is-the-first-step-towards-closing-it/>

25 McKinsey Global Institute. *Don't let the pandemic set back gender equality*.

26 Wodon, Q. de la Brière, B. 2018. *Unrealized Potential: The High Cost of Gender Inequality in Earnings. The Cost of Gender Inequality*. Washington, DC: World Bank, 2018. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29865> License: CC BY 3.0 IGO.

27 Directorate-General for International Partnerships – European Commission. *Because women matter. Designing interventions in food, nutrition, and agriculture that allow women to change their lives*. Directorate-General for International Partnerships – European Commission, 2019. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/51ec7cf6-5a05-11e9-a60e-01aa75ed71a1>

28 OECD. *Investing in Women and Girls – The Breakthrough Strategy for Achieving all the MDGs*. OECD, 2010. <https://www.oecd.org/dac/gender-development/45704694.pdf>

Il a été démontré que l'autonomisation économique des femmes réduit la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) dans les pays en développement.<sup>29</sup> En effet, l'autonomie économique protège les femmes de la maltraitance, ce qui permet de sauver des vies et de réduire le montant des fonds que les gouvernements consacrent aux services sociaux et sanitaires. Des études sur les coûts économiques de la VBG révèlent que le fait d'être victime de

violences sexuelles, physiques ou psychologiques peut réduire les revenus des femmes de 34 % à 46 %.<sup>30</sup> Au niveau macroéconomique, ces coûts peuvent être calculés en termes de perte de PIB ou de dépendance accrue à l'égard des subventions publiques. En effet, le coût de la VBG dans le monde pourrait représenter environ cinq pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial chaque année.<sup>31</sup>

La **Facilité ICR** peut fournir une assistance technique à court terme pour l'autonomisation économique des femmes dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) par le biais de ses trois composantes existantes. Il s'agit, par exemple, de fournir une assistance technique aux agences gouvernementales, aux associations d'entreprises ou aux syndicats sur des questions telles que la réforme pour aborder la législation et les lois discriminatoires, les droits du travail et les conditions de travail. Un soutien peut également être apporté pour renforcer le rôle des femmes et des associations de femmes dans les dialogues public-privé, par exemple concernant les sujets importants pour les femmes entrepreneures. La Facilité ICR offre également une assistance aux institutions de financement du développement pour améliorer leur stratégie et leur capacité en matière de genre. En outre, la Facilité ICR commissionne des produits de connaissance tels que ce rapport IC pour soutenir l'autonomisation économique des femmes.

**Pour en savoir plus**, pour vérifier les conditions d'éligibilité ou pour demander une assistance technique, veuillez consulter le site [www.icr-facility.eu/request-form](http://www.icr-facility.eu/request-form).

29 Morrison, A.W., Orlando, B. *The costs and impacts of gender-based violence in developing countries: Methodological considerations and new evidence*. The World Bank working paper, 2004.

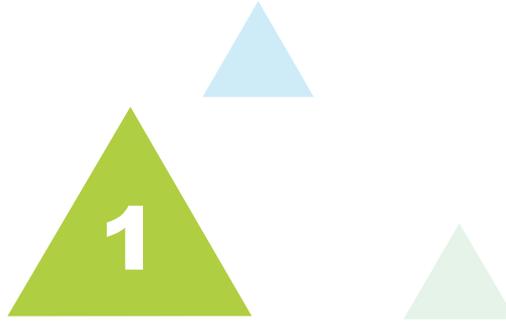
30 Ibid; Martínez-Restrepo et al., 2021 (Forthcoming).

31 Copenhagen Consensus Center. *Conflict and Violence Assessment Paper. Benefits and Costs of the Conflict and Violence Targets for the Post-2015. Development Agenda*. Copenhagen Consensus Center, 2014. [https://www.copenhagenconsensus.com/sites/default/files/conflict\\_assessment\\_-\\_hoeffler\\_and\\_fearon\\_0.pdf](https://www.copenhagenconsensus.com/sites/default/files/conflict_assessment_-_hoeffler_and_fearon_0.pdf)

**Il s'agit du premier document de la série sur l'autonomisation économique des femmes produite par la Facilité ICR.**

Les documents suivants se concentreront sur la manière de promouvoir l'emploi des femmes et le dialogue public-privé pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes. **Ce document explore les Réformes de l'Environnement des Affaires innovantes et sensibles au genre** qui favorisent les entreprises appartenant à des femmes. Il se concentre principalement sur les obstacles juridiques critiques à l'accès aux actifs et aux crédits, ainsi que sur la discrimination réglementaire qui affecte la constitution et la gestion des entreprises appartenant à des femmes. Bien que ces obstacles ne soient pas les seuls auxquels les femmes sont confrontées, ils ont été sélectionnés en raison de leur importance dans la promotion des réformes de l'environnement des affaires dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Les bonnes pratiques décrites dans ce document sont des exemples de ce que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pourraient réaliser en s'attaquant aux écarts entre les sexes par le biais de réformes de l'environnement des affaires. La Facilité ICR peut contribuer à cet objectif en soutenant les gouvernements, les décideurs politiques, les offices statistiques, les associations d'entreprises et les organisations régionales, entre autres, pour mettre en œuvre de telles réformes.



## OBSTACLES JURIDIQUES À L'ACCÈS ET AU CONTRÔLE DES ACTIFS

L'accès à la terre et aux biens de production, ainsi que l'égalité des droits d'hériter, de posséder et de gérer des biens sont essentiels pour promouvoir la croissance et l'accès au crédit des entreprises détenues/dirigées par des femmes. En effet, la terre et les actifs productifs sont des garanties pour l'accès au crédit, et l'écart d'actifs entre les genres est directement lié à l'écart de crédit entre les genres.<sup>32</sup> La possession de terres et d'actifs productifs permet également de produire des services et des biens sans avoir à réaliser de gros investissements (par exemple, dans le secteur agricole, posséder des terres et des machines pour travailler la terre). Ils offrent aussi une position de repli et un pouvoir de négociation<sup>33</sup> au sein du ménage, permettant aux femmes de prendre de meilleures décisions stratégiques et de participer davantage aux décisions économiques dans leur foyer et leur entreprise. En outre, ils réduisent le risque de violence domestique.<sup>34</sup>

Certaines réglementations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), (ainsi que dans d'autres pays d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine) ont un impact négatif sur l'autonomie économique des femmes car elles entravent l'égalité des droits de propriété des femmes. **Le tableau 1** énumère les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) où les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers, où la loi n'accorde pas aux conjoints une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage, et où les fils et les filles n'ont pas les mêmes droits d'hériter

des biens de leurs parents. Ces réglementations affectent les possibilités et la probabilité pour les femmes d'accéder à des crédits et de gérer et développer leurs entreprises.

Les lois relatives à la famille, à l'héritage et à la terre déterminent la manière dont les actifs sont répartis entre les hommes et les femmes lors du mariage, du divorce, de l'héritage et du veuvage. Dans une étude sur l'écart entre les actifs des hommes et ceux des femmes, Deere et al. ont constaté que les femmes mariées possèdent 44 % de la richesse d'un couple en Équateur, 19 % au Ghana et seulement 9 % au Karnataka (Inde).<sup>35</sup> Selon les auteurs, cette différence peut s'expliquer par les régimes matrimoniaux et successoraux actuels et par les normes sociales. D'une part, l'Équateur, le plus égalitaire des trois, a un régime de propriété communautaire partielle, dans lequel les héritages et les biens acquis avant le mariage restent la propriété individuelle pendant le mariage et en cas de divorce. D'autre part, le Ghana et le Karnataka ont un régime de séparation, ce qui signifie que tous les biens, indépendamment de la date et de la manière dont ils ont été acquis, sont détenus individuellement. Dans ce régime, en cas de divorce ou de décès, aucun bien n'est distribué, ce qui est plus susceptible d'affecter la propriété des biens par les femmes.<sup>36</sup> La réforme des régimes matrimoniaux et successoraux visant à supprimer les obstacles juridiques à l'accès et au contrôle des actifs est essentielle pour soutenir la croissance des entreprises détenues/dirigées par des femmes et l'accumulation de richesses par celles-ci ainsi que leur accès aux crédits.<sup>37</sup>

32 Deere, Oduro, Swaminathan, Doss. *Property Rights and the Gender Distribution of Wealth in Ecuador, Ghana and India*.

33 Le pouvoir de négociation est un concept fondamental utilisé pour encadrer l'autonomisation économique et le bien-être des femmes. Pour les femmes, le pouvoir de négociation est basé sur leur position de repli, c'est-à-dire leur position en cas d'échec des négociations (Agarwal, 1997). Lorsque les femmes disposent d'une meilleure position de repli (revenu, éducation, actifs), elles peuvent négocier de meilleurs accords qui auront un impact positif sur leur bien-être.

Agarwal, B. "Bargaining" and gender relations: within and beyond the household. CND discussion paper n° 27. [https://www.researchgate.net/publication/2822720\\_Bargaining\\_And\\_Gender\\_Relations\\_Within\\_And\\_Beyond\\_The\\_Household](https://www.researchgate.net/publication/2822720_Bargaining_And_Gender_Relations_Within_And_Beyond_The_Household)

34 Deere, Doss. *The gender asset gap*; Kabeer, N. Resources, agency, and achievements: *Reflections on the measurement of women's empowerment*. *Development and Change*, 30, 435-464. (1999).

35 Deere, Oduro, Swaminathan, Doss. *Property Rights and the Gender Distribution of Wealth in Ecuador, Ghana and India*.

36 Ibid.

37 L'un des problèmes est que dans de nombreux pays ACP, ces régimes ont été hérités des lois coloniales et n'ont pas été mis à jour. C'est notamment le cas en Afrique subsaharienne, où les lois datent de la seconde moitié du 19e siècle (Combs, 2006 ; Geddes & Lueck, 2002). En vertu de la British common law, les femmes perdaient leur personnalité juridique au moment du mariage. En revanche, dans la tradition juridique romaine (mise en œuvre par les Français, les Espagnols et les Portugais), les femmes pouvaient conserver leur personnalité juridique après le mariage et les lois sur l'héritage traitaient les enfants des deux sexes de manière égale (Deere et al, 2013).  
Combs, M.B. Cui Bono? *The 1870 British Married Women's Property Act, bargaining power, and the distribution of resources within marriage*. *Fem. Econ.* 12(1-2), 51-83. 2006;  
Geddes, R., Lueck, D. *The gains from self-ownership and the expansion of women's rights*. *Am. Econ. Rev.* 92(4), 1079-92. 2002. 23.

**TABLEAU 1 :**
**PAYS ACP AVEC DES RÉGLEMENTATIONS AFFECTANT L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES**

			
	Pays où les hommes et les femmes <b>n'ont pas</b> les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers	Les pays où la loi <b>n'accorde pas</b> aux conjoints une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage	Les pays où les fils et les filles <b>n'ont pas</b> les mêmes droits d'hériter des biens de leurs parents
Botswana			x
Brunei Darussalam			x
Burundi			x
Cameroun	x	x	
Chad	x	x	
Comores			x
Rep.Démoc.Congo	x	x	
Congo, Rep.	x	x	
Guinée équatoriale	x	x	
Eswatini			x
Gabon	x	x	
Gambie			x
Guinée-Bissau	x	x	
Haïti	x		
Kiribati	x		
Îles Marshall	x		x
Mauritanie	x	x	x
Micronésie, États fédérés	x		
Niger	x		x
Palau	x		x
Sénégal			x
Somalie			x
Sud-Soudan	x		
Soudan			x
Tanzanie			x
Tonga	x		x
Ouganda			x
Vanuatu	x		

Source : Élaboration de l'auteur sur la base de la Banque mondiale, 2021, *Women, Business and the Law*, 2021.

Note : les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ne figurent pas dans ce tableau ou les espaces en blanc indiquent qu'ils n'ont pas de lois qui constituent un obstacle à l'enregistrement ou à l'accès aux actifs, selon les critères ci-dessus.

## 1 MESURER L'ÉCART D'ACTIFS ENTRE LES GENRES

Une première bonne pratique consiste à mesurer l'écart d'actifs entre les hommes et les femmes et à déterminer dans quelle mesure cet écart est causé par des lois qui affectent la capacité des femmes à hériter, à posséder et à contrôler des actifs. Deere et al.<sup>38</sup> ont créé une enquête spécialement conçue pour mesurer la propriété des actifs des individus au sein du ménage et de l'entreprise familiale afin de calculer l'écart d'actifs entre les genres. UNSTATS a publié une série de lignes directrices à l'intention des bureaux statistiques et des décideurs politiques pour produire des statistiques sur la propriété des actifs dans une perspective de genre.<sup>39</sup> Ces lignes directrices peuvent être utilisées pour mener des enquêtes sur la propriété des actifs au niveau individuel et (une option moins coûteuse et

plus réalisable) pour inclure des modules ou des sections supplémentaires aux enquêtes existantes sur les ménages. Outre les résultats trouvés par Deere et ses collègues en Équateur, au Ghana et en Inde, la Banque asiatique de développement (BAD) a piloté des enquêtes en Géorgie, en Mongolie et aux Philippines, qui ont révélé d'importants écarts entre les sexes en matière de propriété d'actifs agricoles, de bétail et d'équipements agricoles importants.<sup>40</sup> En outre, des ateliers régionaux ont été organisés au Chili et en Éthiopie concernant la production de statistiques sur la possession d'actifs dans une perspective de genre à partir d'enquêtes auprès des ménages.<sup>41</sup>

## 1 RÉFORME DES LOIS LIMITANT L'ACCÈS DES FEMMES AUX ACTIFS TO ASSETS

Avant 2000, le droit familial en Éthiopie affectait la capacité des femmes à posséder et contrôler des biens et à avoir un emploi rémunéré en dehors de leur foyer, ainsi que leur capacité juridique à conclure des accords en leur nom propre.

En 2000, l'Éthiopie a réformé son droit de la famille, établi en 1960,<sup>42</sup> afin de renforcer la capacité des femmes à contrôler leurs biens et à promouvoir leur autonomie économique. La réforme a permis aux femmes d'administrer les biens matrimoniaux communs, et les époux ne pouvaient plus refuser à l'autre conjoint (épouse) la permission de travailler en dehors du foyer. En outre, le droit coutumier a été affaibli en donnant plus d'autorité aux tribunaux pour régler les litiges survenant dans les cas de divorce et d'héritage.

Les première, deuxième et troisième dispositions étaient censées renforcer la capacité des femmes à contrôler les actifs, ce qui est nécessaire pour obtenir des financements et pour lancer ou développer leurs entreprises. Ces réformes

n'ont été mises en œuvre que dans un sous-ensemble de régions d'Éthiopie, ce qui a permis aux auteurs de concevoir une évaluation d'impact pour comparer l'effet de la réforme entre les régions. L'évaluation réalisée en 2013, 13 ans après la mise en œuvre de la loi, a montré que la participation des femmes au travail rémunéré non domestique (en tant qu'entrepreneures ou employées) était supérieure de 24 % dans les régions où la réforme avait été mise en œuvre par rapport à celles où elle ne l'avait pas été.<sup>43</sup>

D'autres pays ont mis en œuvre des réformes similaires. Par exemple, en 2019, la Côte d'Ivoire a accordé aux conjoints des droits égaux sur les biens immobiliers et une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage.<sup>44</sup> De même, la réforme de 2010 de la constitution kényane a supprimé les exemptions de discrimination accordées aux lois coutumières en matière de famille et d'héritage, qui étaient en place depuis l'indépendance.<sup>45</sup> Aucune évaluation de l'impact de ces réformes n'est encore disponible.<sup>46</sup>

38 Deere, Oduro, Swaminathan, Doss. *Property Rights and the Gender Distribution of Wealth in Ecuador, Ghana and India*.

39 Unstats. *Guidelines for Producing Statistics on Asset Ownership from a Gender Perspective*. New York: Unstats, 2019. [https://unstats.un.org/edge/publications/docs/Guidelines\\_final.pdf](https://unstats.un.org/edge/publications/docs/Guidelines_final.pdf)

40 ADB. *Measuring asset ownership and entrepreneurship from a gender perspective Methodology and Results of Pilot Surveys in Georgia, Mongolia, and the Philippines*. Manila: ADB, 2018. <https://www.adb.org/sites/default/files/publication/419781/measuring-asset-ownership-gender-perspective-report.pdf>

41 EDGE. *Meetings*. EDGE, n.d. <https://unstats.un.org/edge/meetings/>

42 Federal Democratic Republic of Ethiopia. "The Revised Family Code Proclamation No. 213/2000" *Federal Negarit Gazette of the Federal Democratic Republic of Ethiopia*, Issue 1/2000. 2000.

43 Hallward-Driemeier, M. Ousman, G. *Strengthening Economic Rights and Women's Occupational Choice: The Impact of Reforming Ethiopia's Family Law*. World Bank Policy Research Working Paper (6695), 2013.

44 World Bank Group. *Women, Business and the Law 2020*. Washington: World Bank Group, 2020. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/32639/9781464815324.pdf>

45 Hallward-Driemeier, Ousman. *Strengthening Economic Rights and Women's Occupational Choice*

46 Les évaluations d'impact sont rares lorsqu'il s'agit de réformes juridiques, car elles touchent l'ensemble de la population et il est impossible de créer des contrefactuels.

# 2

## OBSTACLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS POUR ENREGISTRER ET EXPLOITER UNE ENTREPRISE ET OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Les réformes juridiques et administratives sont également cruciales pour améliorer la capacité des femmes à enregistrer une entreprise et à ouvrir un compte bancaire. Il s'agit à la fois des réglementations qui interdisent aux femmes de signer des contrats ou d'enregistrer une entre-

prise, et des pratiques discriminatoires qui créent des obstacles différenciés pour les femmes. Il est également prouvé que la simplification des procédures administratives peut avoir un impact plus important sur les femmes.<sup>47</sup>

### 2 SUPPRIMER LES OBSTACLES JURIDIQUES À L'ENREGISTREMENT ET À LA GESTION D'UNE ENTREPRISE

Comme le montre **tableau 2**, dans quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les femmes ne peuvent toujours pas légalement signer un contrat ou enregistrer une entreprise au même titre que les hommes.<sup>48</sup> Elles ont besoin de leurs maris pour enregistrer une société, ouvrir un compte bancaire, signer un contrat ou entamer une procédure judiciaire. Cela affecte non seulement l'autonomie économique des femmes, mais aussi leur capacité à créer, gérer et développer une entreprise.<sup>49</sup> Les réformes du droit des affaires ont le potentiel de supprimer certains de ces obstacles. Au

cours des dernières années, des pays comme l'Angola et le Bénin ont supprimé certaines de ces contraintes juridiques à l'encontre des femmes, qui n'ont désormais plus besoin de l'autorisation de leur mari pour ouvrir un compte bancaire.<sup>50</sup> Bien qu'aucune évaluation d'impact n'ait été réalisée, puisque ces changements de réglementation affectent l'ensemble de la population,<sup>51</sup> on s'attend à ce que ces réformes de réglementation augmentent l'agence et le pouvoir de négociation des femmes.<sup>52</sup>

47 Campos, F; Goldstein, M; McKenzie, D. How Should the Government Bring Small Firms into the Formal System? *Experimental Evidence from Malawi*. Policy Research Working Paper, No. 8601. World Bank, Washington, DC. © World Bank, 2018. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30510> License: CC BY 3.0 IGO.

48 World Bank Group. *Women, Business and the Law 2021*. Washington: World Bank Group, 2021. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35094/9781464816529.pdf>

49 Ibid.

50 Hallward-Driemeier, Ousman. *Strengthening Economic Rights and Women's Occupational Choice*.

51 Les évaluations d'impact nécessitent d'assigner de manière aléatoire une population à une intervention (groupe de traitement) et à un groupe de contrôle. Lorsqu'il s'agit de réformes juridiques, cela est rarement possible car elles bénéficient (ou affectent) l'ensemble de la population, perdant ainsi la possibilité d'assigner aléatoirement des individus à l'aide ou non de la réforme. Certaines études d'observation suggèrent une relation non causale (association ou corrélation) entre l'adoption d'une réforme, mais d'autres facteurs exogènes peuvent également expliquer les changements.

52 The World Bank Group. *Profiting from Parity*.

**TABLEAU 2 :**

CONTRAINTES JURIDIQUES POUR LES FEMMES DANS LES PAYS ACP		
		
	Pays où les femmes <b>ne peuvent pas signer un contrat</b> au même titre que les hommes	Pays où les femmes <b>ne peuvent pas enregistrer</b> une entreprise au même titre que les hommes
Guinée équatoriale	×	×
Eswatini	×	×
Guinée-Bissau		×
Kenya		×
Surinam		×

Source : Élaboration de l'auteur sur la base de la Banque mondiale, 2021, *Women, Business and the Law*, 2021.

Note : Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) non inclus dans ce tableau ou les espaces vides indiquent qu'ils n'ont pas de lois qui agissent comme un obstacle à l'enregistrement ou à l'accès aux actifs, selon les critères ci-dessus.

## 2 SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES LIÉES À L'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES

Si, dans l'ensemble, les réglementations relatives à l'enregistrement d'une entreprise ou à l'ouverture d'un compte bancaire peuvent être neutres du point de vue du genre, les normes sociales et certaines procédures administratives sont plus susceptibles d'affecter négativement les femmes.<sup>53</sup> En effet, en moyenne, les femmes manquent davantage de temps, ont moins accès à l'information d'expérience, d'accès à l'internet et ont moins de compétences numériques que les hommes, ce qui affecte notamment leur capacité à gérer les relations commerciales et les procédures juridiques.<sup>54</sup> En outre, l'interaction avec des agents masculins peut être un défi pour les femmes dans certaines cultures, ce qui fait qu'elles sont considérées comme des « cibles plus faciles » pour la corruption.<sup>55</sup> Il est prouvé que la simplification des procédures bureaucratiques d'ouverture d'une entreprise peut augmenter le nombre de femmes propriétaires d'une première entreprise à un taux supérieur

de 33 % à celui de leurs homologues masculins.<sup>56</sup>

According to the Integrated Household Survey (2005), in Malawi, 93 per cent of firms have not registered with the government. This means that the large majority of firms are informal and do not pay taxes.

Selon l'enquête Integrated Household Survey (2005), au Malawi, 93 % des entreprises ne sont pas enregistrées auprès du gouvernement. Cela signifie que la grande majorité des entreprises sont informelles et ne paient pas d'impôts. Pour y remédier, entre 2007 et 2012, la Banque mondiale et le gouvernement malawite ont mené une intervention visant à simplifier le processus d'enregistrement des entreprises.

53 Donor Committee for Enterprise Development (DCED). UKaid. Swiss Agency for Development and Cooperation SDC. *Business environment reform and gender*. Donor Committee for Enterprise Development (DCED). UKaid. Swiss Agency for Development and Cooperation SDC, 2016. <https://www.enterprise-development.org/wp-content/uploads/BEWG-DCED-Technical-Paper-Gender-and-BER.pdf>; World Bank. *Gender Dimensions of Investment Climate Reform. A guide for policymakers and practitioners*. Washington: World Bank, 2010. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2408/528610PUB0gend101OfficialUseOnly1.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

54 Donor Committee for Enterprise Development (DCED). UKaid. Swiss Agency for Development and Cooperation SDC. *Business environment reform and gender*.

55 World Bank. *Gender Dimensions of Investment Climate Reform*.

56 Chamlou, Naderh. *The Environment for Women's Entrepreneurship in the Middle East and North Africa. Orientations in Development Series*. Washington, DC: World Bank. © World Bank, 2008. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6479> License: CC BY 3.0 IGO.

Cette intervention a impliqué :

1. **Intervention gratuite pour l'enregistrement des entreprises :**  
les entreprises ont reçu une aide pour obtenir un certificat d'enregistrement d'entreprise sans frais ainsi que des informations sur les avantages potentiels de l'enregistrement.
2. **Intervention au niveau de l'enregistrement des entreprises et des taxes :**  
les entreprises ont reçu une aide pour obtenir à la fois un certificat d'enregistrement d'entreprise et un numéro d'identification des contribuables.
3. **Intervention sur les comptes bancaires :**  
les individus ont bénéficié d'une séance d'information sur la différence entre les institutions financières formelles et informelles, le rôle des banques, les avantages d'avoir des comptes bancaires, et des exemples pratiques d'utilisation de comptes bancaires à des fins professionnelles, entre autres.

L'intervention a entraîné une augmentation des taux d'inscription et des revenus, en particulier pour les femmes.<sup>57</sup> EMême si cette intervention n'était pas exclusivement destinée aux femmes entrepreneures, elle a produit une série d'effets positifs. Alors que les entreprises appartenant à des hommes ont vu leurs ventes augmenter de 17 % et leurs bénéfices de 30 %, les entreprises détenues/dirigées par des femmes ont vu leurs ventes et leurs bénéfices augmenter de 28 % et leurs bénéfices de 20 % . Cela signifie que, comme les entreprises appartenant à des femmes sont en moyenne plus petites que celles des hommes, une même augmentation des bénéfices et des ventes se traduit par une augmentation plus importante pour les entreprises féminines.<sup>58</sup>

Ces données sont conformes à celles qui suggèrent que les entreprises détenues/dirigées par des femmes peuvent être plus lourdement affectées que celles appartenant à des hommes par la complexité des procédures administratives de création et d'exploitation d'une entreprise.<sup>59</sup> Bien que la simplification des procédures administratives ne suffise pas à éliminer les inégalités en matière d'enregistrement des entreprises, elle constitue d'une première étape importante.

## 2 EFFORTS POLITIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Les modifications du cadre juridique ne suffisent toutefois pas à elles seules, et des efforts politiques supplémentaires sont nécessaires. Une intervention efficace visant à soutenir l'enregistrement et la formalisation des entreprises détenues/dirigées par des femmes doit inclure :

1. la simplification des procédures légales,
2. l'accès à l'information, et
3. l'éducation financière et l'assistance individuelle.

Il est essentiel de considérer que même après la mise en place de réglementations et de politiques d'assouplissement, d'autres obstacles à l'accès des femmes à la propriété (et donc aux garanties) demeurent, et de ce fait les normes culturelles restent parmi les principales contraintes auxquelles les femmes sont confrontées pour enregistrer et gérer une entreprise.<sup>60</sup> L'auteur suggère que l'introduction de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les écoles

secondaires, techniques et professionnelles ainsi que dans les universités et la promotion de la connaissance du droit pourraient compléter les réformes administratives en augmentant le nombre d'entreprises enregistrées par des femmes propriétaires. En effet, une étude menée en Tanzanie a révélé que 66,8 % des femmes entrepreneures ne connaissaient pas les procédures légales liées à l'enregistrement des entreprises.<sup>61/62</sup> La même étude a également montré que les femmes qui manquent de temps ont plus de mal à enregistrer leurs entreprises.

Même dans les pays où les femmes sont légalement en mesure d'enregistrer une entreprise ou d'ouvrir un compte bancaire, elles peuvent encore être confrontées à de nombreux défis en raison d'un manque de connaissances juridiques, d'un manque de pointage de crédit, d'inclusion financière, de normes sociales ou de lois coutumières,<sup>63</sup> qui peuvent être soutenus par des efforts politiques supplémentaires.

57 Campos, F; Goldstein, M; McKenzie, D. *How Should the Government Bring Small Firms into the Formal System?*

58 Ibid.

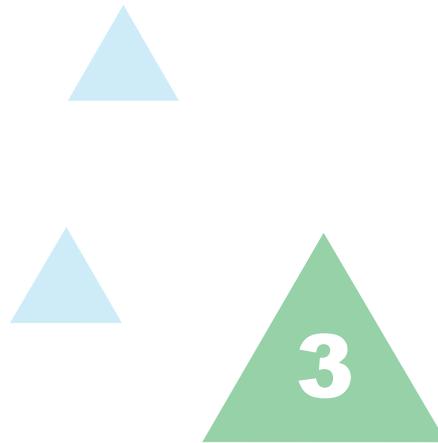
59 World Bank Group. *Profiting From Parity*.

60 Hampel-Milagrosa, A. *The Role of Regulation, Tradition and Gender in Doing Business*.

61 Equality for Growth. *Baseline Survey of Female Entrepreneurs in Temeke, Kinondoni and Ilala Districts of Dar es Salaam, Tanzania*. Equality for growth, 2009. [http://www.businessenvironment.org/dyn/be/docs/195/2.2.2\\_Baseline\\_Survey\\_Female\\_Entrepreneurs\\_Tanzan.pdf](http://www.businessenvironment.org/dyn/be/docs/195/2.2.2_Baseline_Survey_Female_Entrepreneurs_Tanzan.pdf)

62 Aucune information n'est disponible pour l'équivalent masculin puisque cette enquête n'a été menée qu'auprès des femmes.

63 Donor Committee for Enterprise Development (DCEd). UKaid. Swiss Agency for Development and Cooperation SDC. (2016). *Business environment reform and gender*.



## RÉFORMES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES DÉTENUES / DIRIGÉES PAR DES FEMMES

Dans les pays en développement, les femmes ont 20 % moins de chances que les hommes d'avoir un compte bancaire et 17 % moins de chances d'avoir emprunté de l'argent à une institution financière formelle.<sup>64</sup> Cet écart est plus important dans des pays comme le Nigeria, le Kenya et le Bénin, entre autres.

Une multitude de facteurs complexes entrent en jeu : le manque d'accès à la terre et aux actifs productifs, qui limite les garanties nécessaires, les faibles pointages de crédit dus à une moindre inclusion financière et à une expérience financière réduite, ainsi que l'absence d'antécédents en matière de crédit formel.<sup>65</sup>

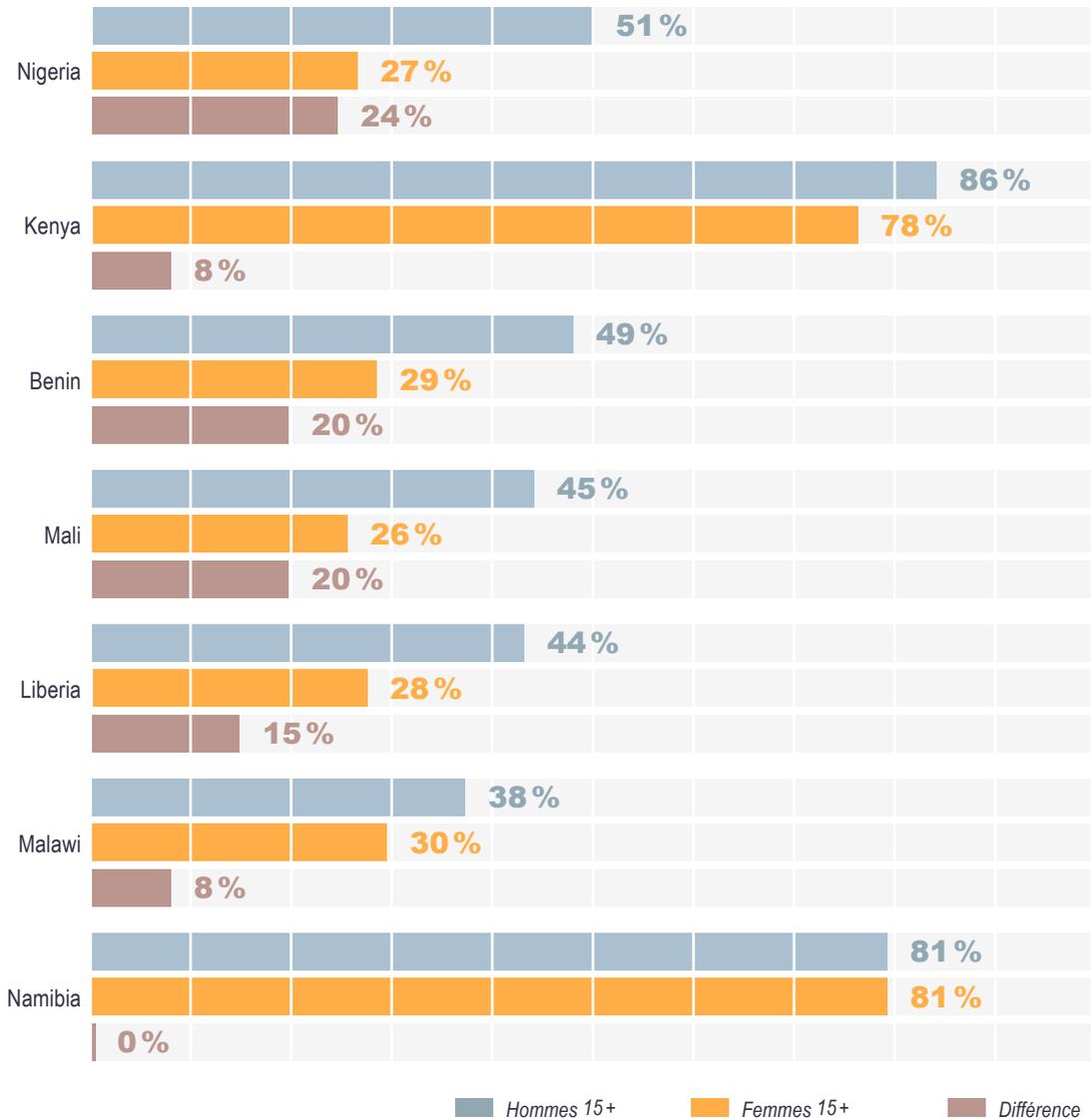
En outre, comme nous l'avons vu précédemment, les obstacles administratifs et juridiques ainsi que les barrières culturelles renforcent et reflètent les préjugés et la discrimination à l'égard des femmes. Dans sept pays subsahariens, les femmes ne peuvent pas ouvrir un compte bancaire au même titre que les hommes, et sur l'ensemble des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), seuls seize disposent de lois interdisant la discrimination fondée sur le sexe dans l'accès au crédit (Angola, Cabo Verde, République dominicaine, Guinée, Cambodge, Laos, Îles Marshall, Mozambique, Maurice, Philippines, Porto Rico, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Afrique du Sud, République démocratique du Congo, Gambie et Zimbabwe).<sup>66</sup>

64 Akin-Fdeyi, T. *Enhancing Financial Inclusion for Women in Nigeria*. CGAP. 2016. <https://www.cgap.org/blog/enhancing-financial-inclusion-women-nigeria>

65 The World Bank Group. *Profiting From Parity*.

66 The World Bank Group. *Women, Business and the Law 2020*.

**FIGURE 2: Réformes pour améliorer l'accès au financement des entreprises détenues/dirigées par des femmes**



Sources : Banque mondiale, 2020.

3

### MISE EN ŒUVRE D'OUTILS D'ÉVALUATION POUR MESURER LES ÉCARTS ENTRE LES GENRES EN MATIÈRE D'ACCÈS AU FINANCEMENT

Il est essentiel de comprendre les contraintes auxquelles les femmes entrepreneures sont confrontées en général, ainsi que les obstacles spécifiques qu'elles rencontrent pour accéder aux comptes bancaires, aux crédits, aux paiements, aux possibilités de crédit-bail et aux assurances. En effet, la compréhension de l'écart entre les genres et la collecte de

données de ventilation par sexe par les banques et les institutions financières nationales sont essentielles pour accroître l'accès des femmes au financement.<sup>67</sup> Le programme de l'OIT pour le développement de l'entrepreneuriat féminin (WED) fournit un exemple de la manière de mesurer les écarts entre les sexes dans l'accès aux crédits.

67 Donor Committee for Enterprise Development (DCEd). UKaid. Swiss Agency for Development and Cooperation SDC. *Business environment reform and gender*.

L'outil d'évaluation WED de l'OIT est accessible au public et a été utilisé dans quinze pays, dont le Kenya, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Tunisie, l'Ouganda et toute la région des Caraïbes.<sup>68</sup> Cet outil évalue l'environnement des femmes entrepreneures orientées vers la croissance afin d'identifier les éléments critiques nécessaires pour permettre aux entreprises détenues/dirigées des femmes de se développer. En Ouganda, par exemple, le WED a été

utilisé pour identifier et répondre aux besoins des femmes entrepreneures, notamment en matière d'accès aux crédits et aux financements.<sup>69</sup> L'un des principaux problèmes est que la collecte de données désagrégées nécessite la formation du personnel et peut être coûteuse pour les banques. Cela s'ajoute aux principales réglementations financières, ce qui augmente la charge sur les institutions financières.

### 3 SUPPRESSION DES OBSTACLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS À L'ACCÈS AUX COMPTES BANCAIRES ET AUX PRÊTS FORMELS

En 2016, la République démocratique du Congo a réformé son code de la famille pour faire face aux inégalités entre les sexes. Après cette réforme, les femmes mariées ont été légalement autorisées à ouvrir des comptes bancaires, à créer des entreprises formelles, à signer des contrats, à enregistrer une société et à effectuer d'autres activités économiques sans interférence ou permission nécessaire de la part de leur mari.<sup>70</sup> D'autres pays ont mis en œuvre des réformes juridiques similaires. Par exemple, les Îles Marshall ont interdit la discrimination fondée sur le sexe dans les services financiers, afin de faciliter l'accès des femmes aux comptes bancaires, aux crédits, aux paiements et aux assurances.<sup>71</sup>

Le renforcement de la capacité juridique des femmes et de leur droit à posséder des biens, ainsi que la protection des principes de non-discrimination, sont essentiels pour promouvoir l'accès des femmes au financement. Néanmoins, d'autres initiatives doivent être mises en œuvre pour supprimer les obstacles existants. Dans le cas du Ghana, Hampel-Milagrosa suggère qu'au-delà des contraintes juridiques et administratives, les intérêts élevés, l'inflexibilité des banques commerciales et leur aversion au risque sont des aspects du système bancaire national qui doivent être abordés afin de prendre en compte les plus faibles pointages de crédit des femmes et leur historique de crédit plus limité.<sup>72</sup> Son étude au Ghana a également révélé que le droit coutumier et la tradition entravent l'application de lois non sexistes, ce qui entraîne des préjugés à l'encontre des entreprises appartenant à des femmes.<sup>73</sup>

### 3 CHANGER LA FAÇON DONT LES POINTAGES DE CRÉDIT SONT CALCULÉS ET ÉLARGIR LES LIGNES DE CRÉDIT DES FEMMES

Étant donné que les femmes à faible revenu en République dominicaine n'ont quasiment pas accès au crédit, l'Asociación Nacional de Ahorros y Préstamos, en collaboration avec l'International Poverty Alleviation (IPA), a mis en place un projet visant à améliorer les scores de crédit des femmes. Ce programme a mis au point un modèle d'évaluation du

crédit par apprentissage automatique qui n'intègre que les données des femmes, prédisant la solvabilité et générant de nouvelles évaluations du crédit.<sup>74</sup> Si les femmes ont un historique d'emprunt moins important et une inclusion financière plus faible que les hommes, elles ont un meilleur comportement de remboursement. Le problème est

68 ILO. *Technical support for project design and implementation*. ILO, n.d. <https://www.ilo.org/empent/areas/womens-entrepreneurship-development-wed/technical-assistance/lang-en/index.htm>

69 Mugabi, E. *Women's Entrepreneurship in Uganda: Insights and Recommendations*. Geneva: ILO, Women's Entrepreneurship Development 2014. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed\\_emp/-emp\\_ent/-ifp\\_seed/documents/publication/wcms\\_360427.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_emp/-emp_ent/-ifp_seed/documents/publication/wcms_360427.pdf)

70 World Bank. *SME Development and Growth Project*. World Bank, 2018. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/741111531107037545/pdf/DRC-SME-PAD-06122018.pdf>

71 The World Bank Group. *Women, Business and the Law 2021*.

72 Hampel-Milagrosa, A. *The Role of Regulation, Tradition and Gender in Doing Business*. 1022. [https://www.researchgate.net/publication/302461216\\_The\\_Role\\_of\\_Regulation\\_Tradition\\_and\\_Gender\\_in\\_Doing\\_Business](https://www.researchgate.net/publication/302461216_The_Role_of_Regulation_Tradition_and_Gender_in_Doing_Business)

73 Ibid.

74 Innovations for Poverty Action (IPA). *The Impact of a Women-Specific Credit Scoring Model on Women's Access to Credit in the Dominican Republic*. IPA, n.d. <https://www.poverty-action.org/printpdf/36271>

que ce comportement de remboursement n'est pas pris en compte dans les pointages de crédit traditionnels en République dominicaine, ce qui pénalise les femmes. En outre, les femmes empruntent souvent auprès de sources qui ne communiquent pas avec les systèmes de référence de crédit, ne tenant pas compte de l'empreinte numérique globale de solvabilité des femmes. Avec un algorithme d'intelligence artificielle (IA), ce comportement peut être inclus et récompensé. En effet, l'évaluation d'impact de cette étude a révélé que l'utilisation de cet algorithme a amélioré les scores de crédit de 93 % des femmes.<sup>75</sup>

Les données indiquent également que les femmes pourraient bénéficier de manière effective de l'utilisation de profils de risque basés sur l'historique des transactions.<sup>76</sup> L'utilisation de sources de données alternatives pour calculer les scores peut donc, si elle est bien faite, profiter aux femmes qui n'ont pas un accès formel aux prêts bancaires.

Dans le but de réduire la population féminine exclue du système financier avant 2020, la Banque centrale du Nigeria avait lancé en 2011 des fonds réservés destinés à être prêtés exclusivement aux petites et moyennes entreprises détenues/dirigées par des femmes par l'intermédiaire de banques de microfinance. Non seulement ces lignes de crédit réservées aux femmes ont permis d'augmenter le nombre de crédits accordés aux femmes propriétaires de petites entreprises, mais elles ont également amélioré le pouvoir de négociation des bénéficiaires au sein de leur foyer, leur capacité à prendre des décisions en commun, leur capital social grâce à leur capacité accrue à se constituer en réseau, et leur inclusion financière grâce à l'utilisation de services financiers.<sup>77</sup>

Les institutions financières (IF) doivent offrir des alternatives aux femmes, en passant des prêts basés sur des garanties à une approche basée sur les flux de trésorerie.<sup>78</sup> Dans les prêts basés sur les actifs (garanties), le revenu est secondaire comme source de remboursement et le montant du crédit accordé est basé sur la valeur de l'actif. Comme nous l'avons vu précédemment, les femmes ont moins d'actifs à

utiliser comme garantie, ce qui limite leur accès aux crédits pour leurs entreprises. Dans la nouvelle pratique innovante conçue pour soutenir les PME (où les femmes sont plus représentées), le montant du prêt est basé sur la génération réelle de revenus de la PME et sa capacité de remboursement (Growth Cap, 2015).<sup>79</sup> L'un des avantages de ce modèle, qui présente de faibles risques pour les institutions financières, est que les conditions et les modes de remboursement sont tous basés sur la génération réelle de trésorerie de la PME. Si ce système résout l'écart d'actifs entre les genres en matière de garanties, il pourrait pénaliser les femmes puisque les institutions financières exigent des rapports financiers et des antécédents de crédit solides. Un exemple de ce système est l'initiative d'Equity Bank, soutenue par le Programme des Nations unies pour le développement (UNDP). Basée au Kenya et destinée exclusivement aux femmes, cette initiative s'appelle Equity Fanikisha (Réussir) et effectue des évaluations de la trésorerie de l'entreprise plutôt que des garanties, et les femmes peuvent emprunter de 25 à 160 000 USD sur la base de leur trésorerie et de leur historique de paiement.<sup>80</sup> Innovation and Entrepreneurship Pillar, du groupe EGF, est une autre initiative qui « fournit des services de conseil et de renforcement des compétences, de formation, de soutien et de mentorat axés sur les micro-entrepreneurs afin de stimuler le développement des entreprises, la croissance et la création d'emplois ». <sup>81</sup> Au total, 55 % de ses clients sont des femmes, qui ont fait preuve d'un meilleur comportement de remboursement que leurs homologues masculins.<sup>82</sup>

Enfin, les lignes de crédit pour les femmes doivent inclure des stratégies de communication solides, car l'accès à l'information et aux connaissances reste un obstacle pour de nombreuses femmes lorsqu'il s'agit d'accéder au crédit, aux comptes bancaires ou aux actifs financiers. Par exemple, une étude menée en Tanzanie a révélé qu'un tiers des personnes interrogées (33,1 %) ne connaissaient pas les lignes de crédit proposées aux femmes par les institutions financières.<sup>83</sup>

75 Higgins, S. Chioda, L. Gertler, P. *Gender-Differentiated Credit Algorithms using Machine Learning*. Dominican Republic, forthcoming. <https://cega.berkeley.edu/research/gender-differentiated-credit-algorithms-using-machine-learning/>

76 GPF. *Advancing Women's Digital Financial Inclusion*. GPF, 2020. [https://www.gpfi.org/sites/gpfi/files/sites/default/files/saudig20\\_women.pdf](https://www.gpfi.org/sites/gpfi/files/sites/default/files/saudig20_women.pdf)

77 Partnership for Economic Policy. *PEP impact brief. Nigeria. Impact of a rural microcredit scheme on female empowerment and household vulnerability in Nigeria*. Partnership for Economic Policy, 2016.

78 Growth Cap. *Project Technical Note. Cash Flow Based for SMEs*. Growth Cap, 2015.

<http://s3-eu-central-1.amazonaws.com/tsd-circle/wp-content/uploads/2015/07/30094427/15-07-30-GrowthCap-Technical-Note-Cash-Flow-Based-Lending.pdf>

79 Ibid.

80 Kimani, M. *Banking on African women*. Africa Renewal, 2009. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/january-2009/banking-african-women>

81 Empower women. *Equity Group Foundation*. Empower Women, n.d. <https://www.empowerwomen.org/en/community/organizations/equity-group-foundation>

82 Ibid.

83 Equality for Growth. *Baseline Survey of Female Entrepreneurs*.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

La réforme des lois discriminatoires, la suppression des barrières administratives et la promotion de l'accès au financement sont essentielles pour promouvoir la croissance et la durabilité des entreprises détenues / dirigées par des femmes, ainsi que l'autonomisation économique des femmes. Si soutenir les entreprises détenues / dirigées par des femmes est une question d'équité et d'égalité des droits, c'est aussi une bonne chose pour les entreprises et

un impératif économique. Agir sur ces questions est conforme à l'engagement stratégique de l'Union Européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), notamment dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes, ainsi que dans la contribution à la lutte contre la violence sexiste dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes sont des éléments essentiels de la stratégie de l'Union Européenne en matière de relations extérieures. Le **plan stratégique de la DG DEVCO INTPA de la Commission européenne pour la période 2020-2024** considère le secteur privé comme un acteur clé du développement, notamment en soutenant un environnement des affaires et un climat d'investissement favorables, afin de favoriser la croissance et la création d'emplois décents.

### **Le plan stratégique de l'UE indique que :**

*« Vaincre les inégalités entre les sexes et les obstacles à l'émancipation économique des femmes reste l'un des plus grands défis mondiaux pour une croissance inclusive et durable. L'UE fera progresser l'agenda de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau international et s'efforcera d'apporter une réponse globale, transformatrice et fondée sur des données probantes, au niveau national et mondial, afin d'aboutir à des sociétés plus justes, plus pacifiques et plus inclusives.*

### **Une approche à trois volets sera suivie :**

- 1. l'intégration de la dimension de genre*
- 2. l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques et les dialogues politiques, et*
- 3. des initiatives clés spécifiques au genre. »*

Dans le cadre de ses autres initiatives, comme le Fonds européen pour le développement durable un instrument clé pour attirer les investisseurs privés, lorsque des propositions commerciales viables répondent à des besoins sociaux et que des fonds publics limités peuvent attirer des fonds privés. L'UE facilite l'accès au financement pour les femmes entrepreneures, qui ont souvent des difficultés à obtenir des crédits auprès des banques.

Les bonnes pratiques suggérées dans ce document soulignent l'importance de supprimer les obstacles juridiques et administratifs qui affectent la capacité des femmes à accéder à la terre ou à la propriété et à en hériter, à ouvrir et à gérer une entreprise, et à accéder aux services financiers formels. Si les réformes juridiques et administratives sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes. Souvent,

des procédures administratives « neutres » peuvent avoir un effet différencié sur les femmes comme conséquence involontaire. Seule une approche combinée et systématique incluant les points mentionnés ci-dessous peut réduire les obstacles actuels auxquels les entreprises détenues/dirigées par des femmes sont confrontées lors de la création, du fonctionnement et de la croissance de leur entreprise.<sup>84</sup>

1. **Mesurer les écarts entre les genres en matière d'actifs et d'accès au crédit :** il s'agit de comprendre les difficultés que rencontrent les femmes pour accéder au crédit des institutions financières, de mesurer l'écart entre les genres en matière d'actifs et de développer le savoir-faire pour y remédier.
2. **Promouvoir les réformes juridiques :** l'égalité des chances commence par l'égalité de traitement devant la loi. Les cadres juridiques doivent réformer les régimes de succession et les codes familiaux afin que les femmes puissent accéder pleinement à la propriété, et ouvrir et gérer une entreprise.
3. **Promouvoir des réformes administratives pour enregistrer et gérer une entreprise :** les procédures commerciales difficiles constituent un obstacle à la formalisation et à la croissance des entreprises, tant pour les hommes que pour les femmes. Mais il est essentiel de considérer que même lorsque les procédures semblent « neutres », elles peuvent avoir des conséquences inattendues sur les entreprises détenues/dirigées par des femmes.
4. **Promouvoir l'accès des femmes au crédit :** outre les réformes administratives et le développement de lignes de crédit pour les femmes, il existe d'autres moyens innovants de promouvoir l'accès des femmes au financement pour développer leur entreprise. Les réformes de l'environnement des affaires devraient promouvoir de nouveaux moyens pour favoriser l'accès des femmes au crédit, notamment des méthodes innovantes de calcul des pointages de crédit.

Bien que ces réformes ne soient pas les seules nécessaires, elles peuvent créer un environnement propice à la formalisation, la croissance et la durabilité des entreprises détenues/dirigées par des femmes. Ces réformes, asso-

ciées aux efforts visant à mesurer les changements d'attitudes et de comportements et à renforcer les compétences et les capacités des femmes, jouent un rôle crucial dans le soutien aux entreprises détenues/dirigées par des femmes.

**Le prochain document de cette série traitera des réformes de l'environnement des affaires nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres sur le marché du travail, augmenter l'emploi féminin et générer des revenus plus élevés pour les femmes.**

<sup>84</sup> Pour plus d'informations sur les initiatives de l'UE, voir : [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/devco\\_sp\\_2020\\_2024\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/devco_sp_2020_2024_en.pdf); [https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/home\\_en](https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/home_en); [https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/empowering-women-and-girls\\_en#header-518](https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/empowering-women-and-girls_en#header-518)

